



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-226

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49885-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION EN VUE DE L'ETUDE PREALABLE ET DU DIAGNOSTIC DE L'ENSEMBLE PEINT DE L'HOTEL DE CHATEAURENARD

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique  
de la Ville  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2014

-----

**Nomenclature : 7.10**  
Divers

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION EN VUE DE L'ETUDE  
PREALABLE ET DU DIAGNOSTIC DE L'ENSEMBLE PEINT DE L'HOTEL DE  
CHATEAURENARD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'hôtel de Châteaurenard est construit dans les années 1650 par Jean-François d'Aymar d'Albi, baron de Châteaurenard, conseiller au Parlement.

La cage d'escalier constituée d'un escalier à balustres à trois volées de marches s'enroule autour d'un vide central.

Le plafond est composé d'une voussure et d'une toile peinte actuellement contrecollée sur plusieurs planches de contre-plaqué marine.

Sur les murs se développe un décor d'architecture. Sur les voussures sont représentées les allégories des arts libéraux. Sur la toile triomphe la Vertu sous les traits de Pallas. L'ensemble est daté et signé Daret, 1654.

Différentes interventions ont été réalisées sur la peinture de l'escalier du XIXème siècle à 1994 mais aucune étude ou restauration complète n'ont été entreprises.

Dans le cadre de la restauration et de la réaffectation de l'Hôtel de Châteaurenard, il s'agit de réaliser une étude préalable indispensable et un diagnostic spécifique à la restauration de l'exceptionnel ensemble peint de la cage d'escalier.

Cette opération, estimée à 120 000 euros TTC, sera financée avec le concours des partenaires habituels de la restauration des monuments historiques : Etat(Drac) ; Région, Département, CPA (financement global à hauteur de 70 à 80 %)

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint au patrimoine délégué à signer les conventions et documents afférents à cette opération,
- **SOLLICITER** le concours financier des partenaires publics ou privés au plus fort taux possible (subventions ou fonds de concours) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix-Municipal à faire recette des sommes correspondantes ;
- **DIRE** que la somme de 120 000€ sera imputée sur le chapitre 90322-2031-2067 du budget de la Direction des musées et du patrimoine culturel qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-226 - DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION EN VUE DE L'ETUDE  
PREALABLE ET DU DIAGNOSTIC DE L'ENSEMBLE PEINT DE L'HOTEL DE  
CHATEAURENARD-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)